

Parité pour le nom et la nationalité:

Berne, le 28 septembre 2011

Communiqué

Parité pour le nom et la nationalité:

Les couples mariés peuvent enfin choisir leur nom librement

Le PLR. Les Libéraux-Radicaux et les Femmes PLR saluent la décision du parlement de modifier le code civil afin que puisse désormais y figurer la parité des couples mariés en matière de nom et de nationalité. Cette décision rend la loi sur la nationalité enfin constitutionnelle et conforme à la convention européenne des droits de l'homme. Ceci constitue l'aboutissement d'un long processus visant à inscrire dans la Loi l'égalité des hommes et des femmes, initié par notre ancienne conseillère nationale Suzette Sandoz (VD).

Christa Markwalder, conseillère nationale : *« l'adaptation du code civil est nécessaire depuis longtemps et constitue un pas important en direction de l'égalité des hommes et des femmes. Désormais, les femmes et les hommes seront soumis au même traitement en matière de nom. Il est désormais de la responsabilité des parents, soit de choisir un nom de famille commun, ou de choisir pour l'enfant l'un des noms des conjoints. En fait, il en a toujours été ainsi pour le choix du prénom. »*

Contacts:

Carmen Walker Späh, présidente du PLR. Les Libéraux-Radicaux Femmes, 079 575 67 66

Christa Markwalder, conseillère nationale PLR, 079 222 52 80

Claudine Esseiva, secrétaire générale, 078 801 99 99